

Le travail dirigé de la maîtrise en urbanisme

Guide de l'étudiant

Ce guide présente les principes et les modalités de formulation et de réalisation du travail dirigé¹ à la maîtrise en urbanisme. Les sections qui suivent clarifient les objectifs du travail dirigé, présentent les informations utiles à sa production et indiquent les ressources dont bénéficient les étudiants² de même que les obligations auxquelles ceux-ci doivent se conformer.

1. Choix du cheminement

La maîtrise en urbanisme propose deux cheminements : un cheminement avec travail dirigé et un cheminement avec mémoire. Le cheminement avec travail dirigé s'adresse aux étudiants qui souhaitent intégrer la pratique professionnelle alors que le mémoire s'adresse d'abord et avant tout aux étudiants désireux d'amorcer une formation en recherche aux cycles supérieurs. Il est possible de changer de cheminement en cours de route. Cela implique un formulaire à remplir, à faire autoriser et à déposer auprès de la Technicienne à la gestion des dossiers étudiants (TGDE). Le passage au cheminement avec mémoire nécessite toutefois une évaluation du dossier de l'étudiant par le responsable du programme.

2. Principes de base et définitions

La maîtrise en urbanisme est une maîtrise professionnelle. Elle vise à former des praticiens réflexifs, capables d'analyser des phénomènes urbains et territoriaux, de formuler des diagnostics territoriaux, de concevoir des interventions sur le territoire de manière intégrée en tenant compte du contexte et des conséquences ainsi que des rôles et des capacités des parties prenantes et en collaboration avec ces dernières, et de proposer des moyens d'action adaptés.

Le **travail dirigé** s'inscrit dans cette perspective. Cette activité de synthèse de fin d'études se veut un *pont* vers la pratique. C'est une occasion privilégiée pour l'étudiant de développer et d'exercer ses savoir-faire et son jugement dans la réalisation d'un projet à *caractère pratique*, orienté vers l'intervention. L'étudiant est, en ce sens, encouragé à adopter la *posture du professionnel de l'urbanisme* dans la formulation, la production et la présentation de son travail.

Le travail dirigé est structuré autour d'un problème, d'une thématique ou d'un enjeu bien défini dont l'étudiant doit démontrer la pertinence pour la pratique de l'urbanisme.

¹ Ce guide est un complément au règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP), http://www.etudes.umontreal.ca/reglements/etudes_superieuresPostdoc.html. Voir aussi les références à la fin de ce document (également sur le site Internet de la FESP).

² Le générique masculin est utilisé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Considérant l'étendue de plus en plus vaste des activités professionnelles et des opportunités d'emploi pour les urbanistes dans les secteurs public et privé, il est attendu que la nature et la teneur des questions et enjeux traités varient d'un travail dirigé à l'autre.

Le **travail dirigé** est le résultat d'un processus d'analyse et de réflexion rigoureux où l'étudiant met en application les compétences et savoirs acquis durant sa formation. À travers cet exercice, l'étudiant doit démontrer sa capacité à :

- cerner un problème, une thématique ou d'un enjeu d'actualité lié à la pratique de l'urbanisme, en tenant compte de la représentation que s'en font les acteurs du milieu;
- maîtriser la documentation pertinente en lien direct avec le sujet étudié, y compris mais non limité à la littérature scientifique;
- élaborer et mettre en œuvre un raisonnement approprié;
- formuler des résultats orientés vers l'intervention et l'action.

Afin de bonifier l'expérience acquise lors du travail dirigé, les étudiants qui le désirent peuvent impliquer un client externe dans la formulation et la réalisation de leur travail dirigé (municipalité, ONG, OBNL, groupe communautaire, firme privée, etc.).

Le cheminement avec travail dirigé de la maîtrise en urbanisme offre la possibilité de faire un **stage en milieu professionnel**. Le travail dirigé peut donc être conçu en complémentarité avec le stage, prenant appui sur les données alors recueillies, mais doit être distinct du *rapport de stage* ou du rapport produit pour le compte d'un employeur. Tout projet de combinaison stage-TD ou d'implication du milieu dans le travail dirigé est conditionnel à l'approbation du directeur de travail dirigé de l'étudiant.

Exceptionnellement, le travail dirigé peut prendre la forme d'un travail d'équipe. Les étudiants souhaitant réaliser leur travail dirigé en groupe devront fournir un justificatif détaillé au professeur les encadrant et obtenir son approbation. Les contributions de chaque étudiant devront être clairement identifiables et seront évaluées individuellement.

3. Modalités

3.1. Choix du directeur et du sujet de recherche

Contrairement aux programmes de maîtrise centrés sur la recherche, le programme de maîtrise comporte beaucoup de cours; le travail dirigé est une activité de fin de parcours. L'étudiant bénéficie d'un ou deux trimestres pour se familiariser avec le domaine de l'urbanisme et connaître les champs d'expertise des professeurs avant d'identifier un sujet pour son travail dirigé et d'approcher un professeur qui agira comme directeur.

Le **directeur de travail dirigé** est un professeur de l'Institut d'urbanisme. Il doit être

identifié au plus tard à la fin du 3^e trimestre d'étude (ou après avoir complété environ 36 crédits). Une codirection est aussi possible, avec un professeur de l'Institut ou d'un autre département à l'Université de Montréal ou d'une autre institution. L'étudiant doit obtenir l'accord du directeur de travail dirigé envisagé; l'approbation du responsable du programme est aussi requise. Dans tous les cas, l'étudiant doit enregistrer son choix de sujet de travail dirigé et le nom de son directeur (et co-directeur, le cas échéant) sur un formulaire remis à la Technicienne à la gestion des dossiers étudiants (TGDE).

3.2. Réalisation du travail dirigé

La période consacrée à la réalisation du travail dirigé ne doit pas couvrir plus d'un à deux trimestres. Les activités du travail dirigé correspondent à un total de 12 crédits découpés en trois étapes afin d'assurer un suivi régulier du travail de l'étudiant :

- URB 6731 Définition du projet de TD - 3 cr.
- URB 6732 Stratégie de recherche du TD - 3 cr.
- URB 6733 Recherche et rédaction du TD - 6 cr.

La **définition du projet de TD** mène à la l'élaboration des **termes de références** du travail dirigé. Il s'agit d'un document de 3-4 pages qui identifie le problème, la thématique ou l'enjeu que l'étudiant souhaite aborder dans son travail, indique le type de raisonnement retenu, présente un plan de travail ainsi que le calendrier de réalisation prévu. Ce document est élaboré en discussion avec le directeur de recherche et il est approuvé par ce dernier.

Dans l'évaluation finale du travail dirigé, il sera tenu compte du respect des échéances définies par l'étudiant dans les termes de références.

La **stratégie de recherche du TD** fait l'objet d'un écrit qui peut prendre diverses formes : table des matières détaillée, tableaux synthèse des résultats préliminaires, esquisses de projets, etc. L'étudiant doit soumettre ce document à son directeur et ce dernier doit l'approuver avant la rédaction complète du travail dirigé.

La **présentation** du travail dirigé n'est soumise à aucune norme précise. Les travaux peuvent être présentés sous différentes formes (rapport écrit, site Internet, documentaire, etc.). Les étudiants sont encouragés à utiliser le travail dirigé pour perfectionner leurs compétences en communication, tant à l'écrit que via les autres média d'expression à leur disposition. Les étudiants qui choisissent de rédiger un rapport écrit doivent produire un document synthétique et concis ne dépassant pas 15,000 mots (excluant les annexes).

Bien que l'étudiant ait la latitude de présenter dans le format et le média qui convient le mieux au sujet de son travail, un rapport final typique devrait inclure les éléments suivant :

1. Page titre
2. Résumé des résultats

3. Table des matières et liste des tableaux et illustrations
4. Introduction
5. Description de la démarche (incluant les éléments de contexte et d'histoire essentiels, une revue de la documentation pertinente, et une brève description du raisonnement élaboré et mis en œuvre)
6. Résultats (proposition d'aménagement, recommandations de politiques publiques, guide d'intervention, etc.)
7. Conclusion

4. Évaluation éthique du projet de recherche

Tous les projets de recherche **impliquant des êtres humains** doivent faire l'objet d'une évaluation éthique avant le recrutement des participants. Les projets réalisés dans le cadre de la maîtrise en urbanisme sont soumis au comité plurifacultaire d'éthique de la recherche (CPER) de l'Université de Montréal. C'est de la responsabilité de l'étudiant de s'assurer de faire cette demande d'approbation, avec l'aide de son directeur de recherche.

5. Rôle du directeur de travail dirigé

Alors que le responsable du programme conseille l'étudiant dans la planification de l'ensemble des activités de son cheminement de maîtrise, le directeur de travail dirigé guide l'étudiant dans la réalisation de ce dernier. Plus spécifiquement :

- Il aide l'étudiant à préciser le sujet et définir le problème ou l'enjeu qu'il étudiera, en tenant compte des connaissances dans le domaine; à faire la recherche documentaire; à cerner les manières de traiter la question; à structurer la démarche, le plan de travail et le plan d'écriture. L'étudiant doit ainsi le consulter régulièrement. À ce titre, le directeur convient avec l'étudiant d'un échéancier et de rencontres périodiques;
- Il appuie l'étudiant dans la rédaction des termes de référence de son travail dirigé et de la demande d'évaluation éthique et approuve les deux documents;
- Il convient avec l'étudiant des démarches à accomplir et du type de raisonnement à élaborer et à mettre en œuvre, l'appuie dans la réalisation de cette activité et évalue le travail accompli;
- Il accompagne l'étudiant dans la production du travail dirigé;
- Il est l'un des évaluateurs du travail dirigé.

6. Évaluation du travail dirigé

Le travail final est évalué par un jury composé du directeur de recherche et d'un deuxième lecteur. Ce second lecteur est généralement un professeur de l'Institut

d'urbanisme mais il est possible de solliciter une personne externe disposant d'une expertise pertinente (et qui le fait alors de façon bénévole). Le travail dirigé est noté comme les autres activités du programme. À la différence des mémoires, il n'est pas déposé sur Papyrus. L'étudiant doit cependant effectuer un dépôt numérique (document PDF) auprès de la TGDE.

7. Participation à l'exposition annuelle de la Faculté de l'aménagement

L'exposition annuelle de la Faculté de l'aménagement (début mai), fréquentée autant par les professionnels des divers domaines de l'aménagement que par les étudiants et leurs proches, vise spécifiquement à diffuser les travaux étudiants. Les étudiants qui le souhaitent sont invités à y présenter les résultats de leur travail dirigé. Le contenu doit être approuvé par le directeur de recherche. Les finissants sont avertis d'avance et un support leur est fourni pour la présentation de leurs travaux.

Dernière mise à jour : janvier 2015